



Concours du second degré

Rapport de jury

**EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ POUR L'ACCÈS
AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCÉE
PROFESSIONNEL (PLP) ET ACCÈS À L'ÉCHELLE DE
REMUNÉRATION DES PLP**

**SECTION GÉNIE ÉLECTRIQUE
OPTION
ÉLECTRONIQUE**

Rapport de jury présenté par

Walter DI PILLA

Président de jury

SOMMAIRE

COMPOSITION DU JURY	Page 03
ÉLÉMENTS STATISTIQUES	Page 04
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	Page 06
I – DOSSIER DE R.A.E.P.	Page 06
1.1) Rappel règlementaire :	Page 06
1.2) Analyse des R.A.E.P. des candidats	Page 07
1.3) Attentes du jury : conseils	Page 08
II – L'ÉPREUVE ORALE	Page 09
2.1) PREMIÈRE PARTIE	Page 09
2.1.1) Rappel règlementaire :	Page 09
2.1.2) Analyse des prestations des candidats (<i>10 minutes de présentation</i>)	Page 09
2.1.3) Analyse des prestations des candidats (<i>entretien de 20 minutes</i>)	Page 09
2.1.4) Attentes du JURY : Conseils	Page 10
2.2) SECONDE PARTIE	Page 10
2.2.1) Rappel règlementaire :	Page 10
2.2.2) Analyse des prestations des candidats	Page 11
2.2.3) Attentes du JURY : Conseils	Page 11
2.2.4) Analyse des prestations des candidats (<i>entretien de 20 minutes</i>)	Page 12
2.2.5) Attentes du JURY : Conseils	Page 12
III - REMARQUES GÉNÉRALES ET CONSEILS	Page 13
CONCLUSION	Page 14

COMPOSITION DU JURY

Président	Walter DI PILLA	IEN STI Académie de NICE
Membres du JURY	Ahmed BAUVIN	IEN STI - Académie de LILLE
	Franck POLLET	PLP STI – Académie de LILLE
	Messaoud LAOUCHERIA	IEN STI – Académie de LYON
	Frédéric MAILLON	PLP STI – Académie de LYON
	Hervé LE STER	IEN STI – Académie de ROUEN
	Patrice VIGREUX	PLP STI – Académie de ROUEN
	Thierry CAMUS	IEN STI – Académie de REIMS
	Thierry JEAN	PLP STI – Académie de REIMS

IEN STI : Inspecteur de l'Éducation Nationale Sciences et Techniques Industrielles
 PLP STI : Professeur de Lycée Professionnel Sciences et Techniques Industrielles

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

■ CANDIDATS

Nombre total de candidats inscrits	Candidats des établissements publics	Candidats des établissements privés sous contrat
33	14	19

◆ EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE : personnels des établissements publics

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidatures recevables	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Nombre de candidats admis	Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire
14	10	5	3	0

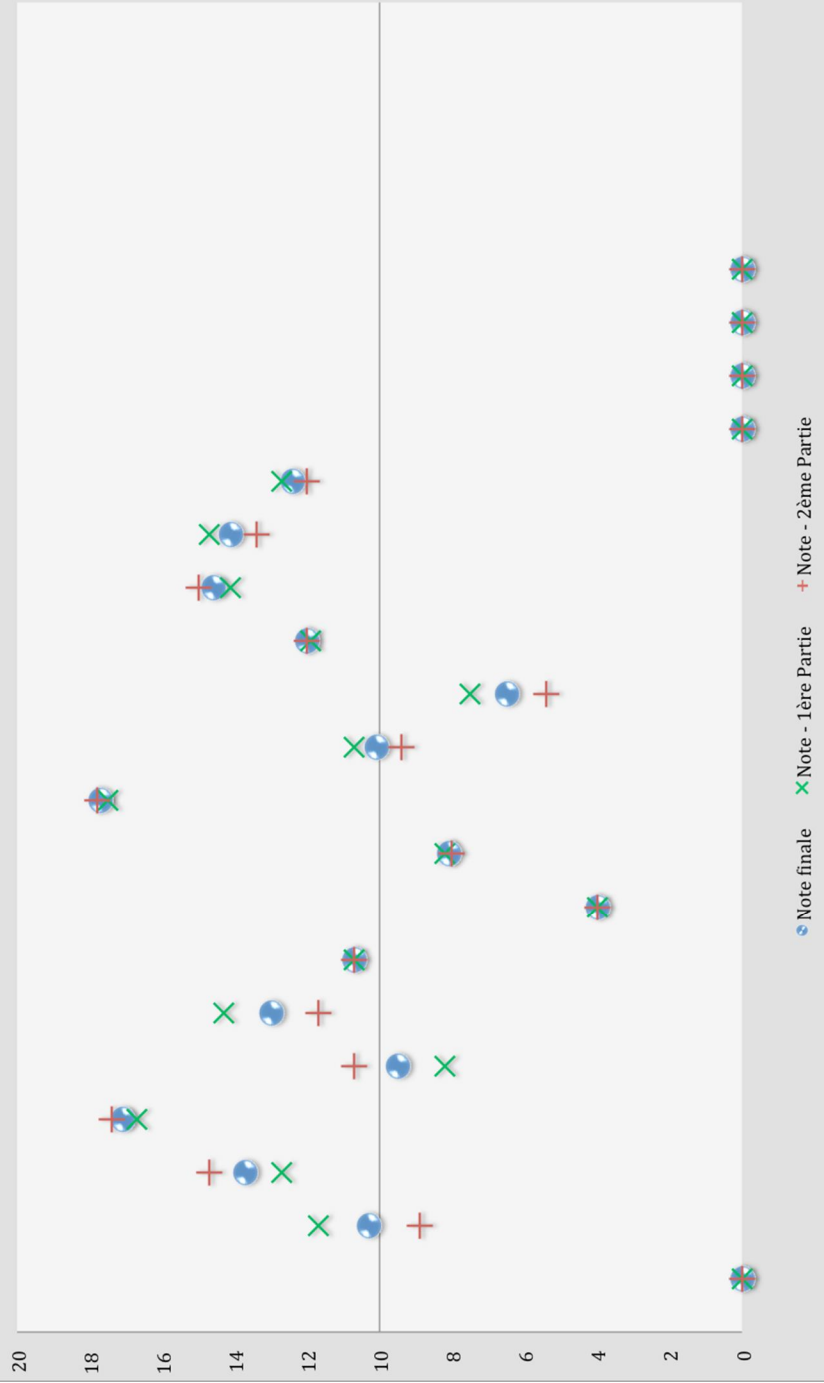
Valeurs	Admission Nombre de candidats présents :		
	<i>Première partie</i>	<i>Deuxième partie</i>	<i>Total Epreuve</i>
Note la plus basse	4	4	4
Note la plus haute	17,5	17,8	17,7
Barre (note du dernier admissible)			12,2
Moyenne			11
Candidats admis	3		

◆ EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE: personnels des établissements privés sous contrat

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidatures recevables	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Nombre de candidats admis	Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire
19	10	10	4	0

Valeurs	Admission Nombre de candidats présents :		
	<i>Première partie</i>	<i>Deuxième partie</i>	<i>Total Epreuve</i>
Note la plus basse	8,2	8	8,1
Note la plus haute	16,4	17,4	17
Barre (note du dernier admissible)			12,2
Moyenne			11,9
Candidats admis	4		

répartition des notes des candidats



ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'examen professionnalisé réservé est constitué **d'une épreuve orale d'admission**.

L'épreuve consiste en **un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle** du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. L'épreuve comporte **deux parties**. Chaque partie compte **pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20**.

Durée de la préparation de l'épreuve : **30 minutes**

Durée totale de l'épreuve orale : **60 minutes maximum**

I – DOSSIER DE R.A.E.P.

1.1) Rappel réglementaire :

Elaboration du dossier : extrait de la note de service N°2012-200 du 17-12-2012

Le dossier de R.A.E.P. comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son

parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée.

Dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, **un ou deux exemples de documents ou travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

1.2) Analyse des R.A.E.P. des candidats :

Sur le fond, les dossiers étudiés étaient dans l'ensemble conformes au cahier des charges imposé. Il est toutefois regrettable que certains candidats n'aient pas soigné davantage la présentation (mise en page qui ne facilite pas la lecture, texte tapé au kilomètre sans paragraphe, etc.). L'usage de tableaux ou autres éléments graphiques permettrait de rendre certaines parties plus synthétiques et ainsi d'augmenter l'efficacité du message que le candidat souhaite transmettre.

Pour ce qui concerne la première partie du dossier de R.A.E.P., la plupart des candidats ont su exposer, de manière synthétique, les qualités qui leur permettent d'envisager la réussite au concours. Toutefois, on peut déplorer le manque de mise en perspective des compétences acquises par le candidat au cours de son parcours professionnel (dans ou hors éducation nationale) au regard du métier d'enseignant. Certains candidats ne se sont pas appropriés les attendus liés à cet exercice et se limitent trop souvent à l'évocation d'un parcours étudiant puis professionnel. Nombre de candidats se sont contentés de lister de manière chronologique les situations professionnelles qu'ils ont occupées sans réel esprit réflexif. Or, même si le temps reste un fil conducteur pertinent, il peut être aussi envisagé de présenter certains parcours professionnels de manière thématique, en reprenant, par exemple, les items du « référentiel métier » de l'enseignant.

Les secondes parties des R.A.E.P. sont, sur le fond, de qualité très hétérogènes. Peu de candidats ont su présenter, au travers de la situation professionnelle qu'ils avaient choisie de développer, la stratégie pédagogique qu'ils mettent en œuvre au sein des classes qu'ils ont en charge. Nous sommes trop souvent face à la présentation du document élève d'une séance pédagogique sans réellement la replacer dans un contexte global de formation sur le cycle complet du diplôme préparé. D'une manière générale, on peut regretter l'absence de problématique professionnelle et de mise en situation des séances pédagogiques proposées. Par ailleurs, on peut également déplorer l'absence de documents d'évaluation ou de positionnement de l'élève au regard de ses compétences. Nous aurions souhaité retrouver par exemple un document de progression pédagogique permettant de situer sur le cycle de formation la séquence ou la séance présentée, un document de suivi de l'élève, une grille d'évaluation, etc. Sur ce dernier point, le jury souligne toujours un manque de réflexion.

Les annexes proposées par les candidats ont dans l'ensemble permis de vérifier la véracité des propos évoqués dans les deux parties du R.A.E.P. Les candidats ont su en faire un usage modéré et pertinent. Cette année certains dossiers ne comportaient pas d'annexe qui aurait pu démontrer la capacité du candidat à élaborer un document pédagogique authentique.

NOTA :

Cette année le jury apprécie qu'aucun candidat n'ait cité nominativement son inspecteur de spécialité dans le RAEP. Nous rappelons que cette démarche n'est pas acceptable car elle pourrait être de nature à influencer le jury. Cela étant, trop de dossiers démontrent des problèmes de maîtrise de l'écrit : nombreuses fautes d'orthographe, phrases mal construites, répétitions, ponctuation inexistante ou incohérente. Il convient de rappeler aux candidats que cette production permet aussi d'évaluer leur maîtrise de la langue et leur capacité à produire des documents élèves de qualité. Un exercice rédactionnel qui vise à l'intégration des candidats dans un corps de cadre ne peut souffrir la désinvolture ou la négligence. Les erreurs sémantiques grammaticales ou orthographiques sont difficilement acceptables.

1.3) ATTENTES DU JURY : CONSEILS

- Le fond et la forme du R.A.E.P. donnent au jury une première vision du candidat. Il est donc essentiel que ce document soit exempt de tout reproche sur la syntaxe et la présentation. N'oublions pas que tout enseignant, quelle que soit sa discipline doit participer à améliorer la maîtrise de la langue Française des élèves dont il a la responsabilité.
- Au-delà de la capacité à respecter les contraintes imposées pour la rédaction du dossier de R.A.E.P., la présentation des activités et des responsabilités exercées dans le cadre du parcours professionnel doit être mise en perspective avec les compétences attendues d'un enseignant, tant au sein de la classe que dans l'environnement de l'établissement dans lequel il exerce.
- Les candidats se doivent de connaître le système éducatif dans son ensemble, l'actualité et les rénovations récentes, et tout particulièrement les éléments constitutifs de la voie professionnelle (accompagnement personnalisé, enseignement général lié à la spécialité, etc.).
- Le jury conseille aux candidats d'aller au-delà des simples faits et d'effectuer une analyse réflexive sur la pratique professionnelle présentée (exemple des centres d'intérêt : avantages et inconvénients, place de la synthèse, etc.)
- Le jury préconise de développer une séquence pédagogique complète qui permet d'apprécier les aptitudes du candidat quant à la préparation, la conception et la mise en œuvre de son enseignement ainsi que l'évaluation des élèves et la prise en compte de leur hétérogénéité. L'activité détaillée au sein de cette séquence devrait être jointe en annexe.
- Il convient de prendre en compte le tronc commun sur les six champs professionnels dans l'organisation des enseignements, en s'attachant à l'illustrer dans la progression élaborée ou par des exemples de séquences.

II – L'ÉPREUVE ORALE

2.1) PREMIÈRE PARTIE :

2.1.1) Rappel réglementaire :

Durée : 30 minutes maximum

Cette première partie consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (10 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (20 minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

2.1.2) Analyse des prestations des candidats (10 minutes de présentation) :

Les candidats ont dans l'ensemble su utiliser la totalité du temps qui leur était imparti, ce qui témoigne d'une réelle préparation pour ce type d'exercice. Cependant, le jury a dû interrompre certains candidats.

La plupart a utilisé des supports numériques (diaporama de qualités diverses). Ils ont majoritairement su employer un ton, un vocabulaire et une attitude conformes à ce que le jury est en droit d'attendre d'un futur enseignant (présentation bien construite, durée bien calibrée, expression fluide, etc.).

Sur le fond, les prestations orales se sont souvent bornées à une répétition du contenu du RAEP. Peu de candidats ont mis à profit cette phase pour apporter des compléments d'informations qui auraient pu éclairer davantage le jury.

Quelques candidats n'ont pas encore saisi les objectifs du bac pro SEN et restent enfermés dans une logique d'apprentissage articulée autour du composant électronique, alors qu'il convient de fonder les activités autour des fonctions d'installation, de mise en service et de maintenance des systèmes numériques communicants (où l'informatique et les réseaux sont désormais des notions de convergence, communes à tous les champs. Il a été parfois difficile pour le jury de faire le lien entre l'expérience professionnelle présentée et les compétences du référentiel de l'enseignant.

2.1.3) Analyse des prestations des candidats (entretien de 20 minutes)

Certains candidats ne prennent pas le temps nécessaire pour bien comprendre les questions du jury et ne répondent pas aux questions posées.

Les candidats ont éprouvé de réelles difficultés à prendre du recul par rapport à leurs pratiques d'enseignement.

Par ailleurs, certaines lacunes sont apparues au travers des échanges : les dispositifs introduits par la rénovation de la voie professionnelle sont souvent méconnus (AP, EGLS, ...), les modalités d'évaluation ne sont pas maîtrisées (notamment en CCF), la réflexion sur la mise en place et l'exploitation des P.F.M.P. est souvent insuffisante. Le jury déplore le manque d'ouverture vers le monde professionnel.

Beaucoup de candidats ne maîtrisent pas suffisamment le vocabulaire pédagogique et didactique.

Le jury s'étonne que certains candidats n'ayant pas d'expérience dans l'enseignement professionnel se présentent à l'oral sans s'être suffisamment informés sur le fonctionnement d'un lycée professionnel, et sur les spécificités de l'enseignement en bac pro SEN.

Certains candidats n'ont pas su argumenter leurs choix sur la stratégie pédagogique mise en œuvre (ex : centres d'intérêt, projet, ...).

2.1.4) ATTENTES DU JURY : CONSEILS

L'entretien avec le jury vise principalement à approfondir les propos présents dans le dossier de R.A.E.P.

- Le jury rappelle aux candidats que leur tenue et leur présentation doivent être compatibles avec l'emploi de cadre dans la fonction publique pour lequel ils postulent.
- Le jury apprécierait que chaque candidat utilise une présentation numérique lors des dix premières minutes de l'entretien.
- Il est fortement recommandé aux candidats de se documenter sur les récentes réformes de l'enseignement professionnel ainsi que sur l'organisation d'un E.P.L.E. afin d'approfondir leur connaissance de l'environnement professionnel dans lequel ils évoluent.
- Le jury rappelle aux candidats la nécessité de s'appropriier les textes officiels de référence qui encadrent ce concours. Ils devront notamment veiller à la cohérence de leur spécialité d'inscription par rapport à leur parcours professionnel.
- La présentation par le candidat ne doit pas se limiter à un exposé oral qui reprend mot pour mot l'intégralité du contenu de leur dossier RAEP. Pour cet exercice, le candidat doit s'attacher à apporter des éléments nouveaux ou à approfondir certains points qui permettent d'éclairer davantage le jury. A titre d'exemple, il serait intéressant que le candidat approfondisse une des étapes de son parcours ou propose une analyse réflexive sur les compétences développées, en les reliant aux exigences du métier d'enseignant.
- De même **le jury invite les candidats à effectuer un réel travail de préparation de ce concours** et a minima de s'appropriier les référentiels des examens de la filière dans laquelle ils se sont inscrits.

2.2) SECONDE PARTIE :

2.2.1) Rappel réglementaire :

Durée : 30 minutes maximum

Cette seconde partie comporte un exposé du candidat (10 minutes maximum) suivi d'un entretien avec le jury (20 minutes maximum).

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine **un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il le traiterait.**

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant 30 minutes.

Pour cette seconde partie, le jury rappelle que le candidat n'a droit à aucun document personnel, hormis le dossier RAEP et les documents remis par le jury (référentiels, matériel pour composer, ...).

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Il peut s'élargir à un questionnement plus vaste, en lien avec les éléments de réponses apportés par le candidat.

2.2.2) Analyse des prestations des candidats (10 minutes de présentation) :

Les candidats étaient invités à présenter la réponse à la question ouverte qui leur avait été proposée en utilisant un support transparent rétro projeté. La majorité des candidats a utilisé ce support. Les documents présentés (sur le fond et la forme) n'éclairent pas suffisamment les réponses apportées. L'utilisation du support « transparents » ne semble plus familière aux candidats. C'est pourquoi pour la session 2015, le jury laissera le choix au candidat d'utiliser soit un support informatique (traitement de texte, diaporama, ...), soit un support transparent, qui seront mis à disposition par le jury.

La réponse à la question a parfois été présentée sous forme de texte difficilement lisible et présentant peu de structuration. Il aurait été préférable de la présenter sous forme de tableau synthétisant les points essentiels à développer.

Les restitutions orales se sont souvent limitées à une lecture plus ou moins commentée des documents présentés. Peu de candidats ont su exploiter la totalité du temps qui leur était imparti pour cette restitution.

Sur le fond, le jury déplore essentiellement le manque de réflexion critique sur leur propre pédagogie (éléments qu'ils désirent améliorer à l'avenir). Les candidats se sont dits très souvent déstabilisés par le type de questions posées. Pourtant, ces dernières s'inscrivaient pleinement dans la définition de l'épreuve :

Exemple de question : « Positionnez la séquence présentée au sein du plan de formation, précisez le champ professionnel du bac pro SEN auquel se réfère votre séance. Vous présenterez une trame possible du plan de formation d'un élève de bac pro SEN, vous inclurez les C.C.F. et P.F.M.P., sur le cycle de formation ».

2.2.3) ATTENTES DU JURY : CONSEILS

La question proposée lors de cette seconde partie interroge la capacité du candidat à opérationnaliser ses connaissances et surtout à juger de la solidité des compétences professionnelles acquises. Elle mobilise bien souvent tout ou partie des démarches d'ordre pédagogique et des outils didactiques permettant de prendre efficacement en charge l'enseignement en baccalauréat professionnel systèmes électroniques numériques et dans le diplôme intermédiaire.

La réponse suppose une parfaite maîtrise de la démarche d'élaboration des séquences pédagogiques, de la phase préparatoire à la mise en œuvre ainsi que celle permettant

l'élaboration d'une progression pertinente : exploitation du référentiel, progression prenant appui sur les compétences et les situations professionnelles, contextualisation des activités par des problématiques professionnelles, liens avec les disciplines générales, modalités de mise en œuvre et d'évaluation, etc. A ce propos, les documents d'aide à l'évaluation (CCF, PFMP) proposés par les sites institutionnels ne sont pas suffisamment exploités.

La présentation orale doit nécessairement reposer sur un plan structuré écrit, élaboré lors de la phase de préparation. Le candidat doit donc se garder d'énoncer des généralités d'ordre pédagogique ou des anecdotes issues de son expérience pour proposer une véritable réflexion dont la pertinence doit permettre aux examinateurs de confirmer la qualité du parcours professionnel présenté lors de la première partie. Cette réflexion doit s'attacher à analyser la question pour identifier les différents acteurs à prendre en compte dans la réponse ainsi que les concepts didactique et pédagogique les plus pertinents à interroger.

2.2.4) Analyse des prestations des candidats (20 min d'entretien) :

Le jury a essentiellement axé le questionnement sur les problématiques de l'évaluation, de la prise en compte de la diversité des élèves et de la construction de plans de formation.

Bien que disposant d'un référentiel de Bac Pro S.E.N. lors de la préparation à la question, le jury a été quelque peu surpris par certaines réponses qui ont mis en évidence une connaissance approximative de ce document. Ainsi, le R.A.P. semble totalement absent de la réflexion sur la construction des activités. Par ailleurs, quelques candidats ont encore une approche pédagogique uniquement centrée sur les savoirs. Les progressions pédagogiques proposées par les candidats traduisent souvent un travail individuel. Les candidats ont éprouvé beaucoup de difficultés à inscrire leur action dans un processus global de formation de l'élève. Certains n'ont su que présenter le niveau de formation sur lequel ils intervenaient. D'autres n'ont témoigné que d'une approche pédagogique de la formation basée exclusivement sur le champ de leur spécialité.

Le jury a quelquefois été obligé de reformuler et expliciter oralement la question spécifique posée par écrit afin que les candidats soient en mesure d'y répondre. Après explicitation de la question, certains candidats ont su rebondir et argumenter « en direct » et construire des éléments de réponse cohérents. D'autres candidats se sont limités à des réponses très courtes sans pouvoir mettre en avant des compétences professionnelles.

2.2.5) ATTENTES DU JURY : CONSEILS

Le jury invite les candidats à lire avec toute l'attention nécessaire la question spécifique qui leur est posée afin de ne pas construire des éléments de réponse hors sujet.

- Le jury suggère d'introduire l'exposé oral par la présentation du plan de leur intervention.
- Les candidats doivent porter une attention particulière à la formalisation et la structuration de la réponse à la question préparée. Cet exercice en temps limité doit permettre au jury d'apprécier, entre autres, la capacité de synthèse du candidat.

- Au cours des échanges, les candidats doivent faire preuve d'un regard davantage réflexif et critique sur leurs pratiques pédagogiques et démontrer leur capacité à transposer ces pratiques sur l'ensemble des 6 champs professionnels du Bac Pro S.E.N.
- Il est demandé aux candidats d'avoir une culture minimale sur les sciences de l'éducation, et notamment sur les éléments pédagogiques et didactiques liés à l'enseignement professionnel au LP (pédagogie inductive, mise en situation professionnelle, démarche de résolution de problème, etc.). L'ancrage métier est trop souvent absent des activités d'apprentissage proposées alors qu'il devrait en constituer le point de départ.

III - REMARQUES GÉNÉRALES ET CONSEILS

À l'attention des candidats :

D'une manière générale, il semble nécessaire que les candidats aient à l'esprit que le jury recherche un enseignant capable de prendre en charge les classes de Bac Pro S.E.N., quelle que soit la spécialité (6 champs du Bac Pro) et le niveau de formation (2nde, 1ère ou Terminale). Il ne s'agit pas d'être un expert des 6 champs professionnels mais bien de pouvoir intervenir sur chacun d'entre eux, au moins sur le niveau taxonomique du tronc commun. Pour cela, le jury conseille aux candidats, durant leur préparation, de s'imprégner des pratiques et de l'organisation pédagogique mises en place par leurs collègues sur les niveaux et les champs qui leur sont peu ou pas connus. Cette démarche leur permettra de prendre le recul nécessaire afin d'avoir une vision globale de la formation en baccalauréat professionnel S.E.N. Cela étant, et au-delà des connaissances de nature pédagogique et didactique liées à l'enseignement en BAC PRO SEN, les candidats pourront utilement prendre connaissance du référentiel de compétences du métier d'enseignant pour mieux se préparer au concours.

La présentation qui précède l'entretien est essentielle. Certes, celle-ci ne s'improvise pas mais ne doit cependant pas prendre la forme d'un texte prévu à l'avance et récité par le candidat. Dans cette présentation, comme dans l'entretien qui suit, le jury attend une prestation authentique, méthodique et appliquée qui pourra induire naturellement une partie du questionnement.

De façon générale, il serait souhaitable que les candidats démontrent qu'ils ont compris les enjeux et les évolutions de la filière électronique et qu'ils évitent de faire appel à des pratiques pédagogiques aujourd'hui datées, notamment en ce qui concerne l'apprentissage des savoirs (lois fondamentales de l'électricité, grandes fonctions de l'électronique, mises en œuvre des appareils de mesures, etc.). Ces éléments doivent en effet être aujourd'hui abordés dans le cadre de systèmes électroniques réels et actuels appartenant aux 6 champs.

Quelques incontournables :

- La séance ou séquence pédagogique présentée dans le dossier de R.A.E.P. doit être située au sein d'un plan de formation (progression pédagogique) sur le cycle de 3 ans.
- Les compétences développées et évaluées dans la séance présentée ne sont parfois même pas évoquées alors qu'elles devraient constituer le cœur même de la construction de l'activité.

- Une meilleure connaissance des textes et des dispositifs relatifs à la voie professionnelle est indispensable. Il en va de même pour les principes fondamentaux et les modalités qui régissent la certification par CCF.
- Le contenu du référentiel du bac pro SEN doit évidemment être connu du candidat, puisque l'essentiel des questions est posé dans ce cadre. Au-delà du contenu, les métiers visés et les objectifs d'enseignement sur les 6 champs (articulant tronc commun et champ spécifique) doivent pouvoir être explicités par le candidat.
- Il est conseillé aux candidats de se rapprocher des enseignants expérimentés de la filière dans leur académie afin d'échanger sur les éléments ci-dessus.
- Les candidats ne s'appuient pas suffisamment sur les textes ou sites officiels. Ils restent trop centrés sur la séance, sans replacer celle-ci dans un contexte global (projet académique, projet d'établissement, projet pédagogique, équipe pédagogique, etc.).
- Les diverses collaborations, au sein de l'établissement et avec les professionnels, doivent apparaître plus clairement.
- ...

CONCLUSION

La session 2015 de l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel et l'accès à l'échelle de rémunération des PLP section génie électrique option électronique s'est tenue du 10 au 12 mars 2015 au lycée polyvalent COSTEBELLE à HYERES dans le VAR (83).

Le jury félicite les candidats admis à cette deuxième session de l'examen professionnalisé réservé.

L'épreuve d'admission est sélective : les deux parties qui la composent permettent d'apprécier les aptitudes des candidats à exercer la fonction de professeur de spécialité génie électrique option électronique et à acquérir les compétences pour l'exercice de leur métier. Cette épreuve nécessite une préparation à la structuration et à la rédaction des éléments qui composent l'expérience professionnelle d'une part, et de la réalisation pédagogique choisie d'autre part. Elle exige également des qualités rédactionnelles et oratoires qui ne peuvent s'improviser le jour de l'épreuve orale. Dès lors, les candidats sont invités à lire et se conformer à la réglementation de l'examen professionnalisé réservé pour la session à laquelle ils s'inscrivent.

Enfin, le jury tient à remercier tout particulièrement, Monsieur le proviseur du LPO COSTEBELLE à HYERES ainsi que la gestionnaire et tout le personnel de l'établissement, pour la qualité de leur accueil et l'aide précieuse et efficace apportées tout au long de l'organisation et du déroulement du concours.